

L'an 2015, le vendredi 6 mars à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie sous la présidence de Mr Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 1^{er} mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15

Membres présents : ML MARLIOT, MD CACHEUX, S FIEVET, S FAUQUEUX, S HOTTON, CH DELOBELLE, M FERCOQ, F BRICOUT, E PISKULA, JL ABRAHAM, A HEGO et JM TORDOIT

Membres absents : D URBANIJA, F COGNET

Procuration : TH WALEMME pour E PISKULA.

MD CACHEUX est nommée secrétaire de séance

Mr DELOBELLE précise en avant propos que le montant des loyers commerciaux étant soumis à la TVA celui de Mme CAILLE devrait atteindre 400€.

Dans l'attente d'une demande de réajustement éventuelle de la trésorerie, Mr le Maire indique que la commune ne facture pas de TVA et que de ce fait le loyer devrait pouvoir rester à 325€ mensuel.

DUCASSE DE PRINTEMPS

Dans le cadre des festivités de la ducasse de Printemps, Mr le Maire propose aux membres du Conseil les prestations de :

Alain LOIRE pour animer la soirée campagnarde du samedi 9 mai. Le montant de son cachet s'élève à la somme de 350€00

et

L'association l'Harmonie Union Républicaine de Noyelles sur Selle pour se produire au concert du dimanche 10 mai. Le montant de la prestation se monte à 350€00

Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité

NOEL DES ENFANTS DE L'ECOLE

Mme HEGO propose de faire appel cette année à la troupe de MAGIC PHIL, spectacle de clowns, pour animer le Noël des enfants de l'école. La prestation est prévue le Vendredi 18 décembre à 14h00, pour un montant de 650€00ttc.

Cette prestation se fera sous l'égide de « Orchidée Productions » basée à Rosult

A l'unanimité, les conseillers donnent leur accord.

ADHESIONS SIDEN SIAN

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent l'adhésion des communes d'AUCHY LES Mines et de HAINES pour la compétence « Eau Potable » et le transfert au SIDEN SIAN des compétences Assainissement Non collectif et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » par la communauté de communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre de l'étape des « 4 jours de Dunkerque » qui traversera notre commune le Jeudi 7 Mai, l'association ASCOMEX, qui prend en charge le coût de l'étape sollicite les communes traversées pour l'obtention d'une subvention.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent de verser à l'association ASCOMEX une subvention de 100€00

SIATUB (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Territoire et d'Urbanisme de Beauvois et environs)

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur deux points

A l'unanimité, il donne son accord à la modification des statuts proposés lors de la réunion du SIATUB du 23 octobre,

A l'unanimité, il donne son accord quant au retrait du SIATUB des communes de Boussières en Cis et de CARNIERES, retrait délibéré au sein du Comité lors de la réunion du 19 décembre.

NOMINATION DE DELEGUE A LA COMMISSION « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

Suite à la dissolution du SYCTOMEC depuis le 1^{er} janvier 2015, le conseil, communautaire a approuvé à l'unanimité, la création d'une commission « Déchets ». Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune.

Mr TH WALEMME ayant formulé ce souhait sur sa procuration, Le conseil municipal à l'unanimité le désigne délégué titulaire et nomme Mme Séverine FIEVET déléguée suppléante.

SUBVENTIONS CAF et DETR, POUR UN NOUVEL ESPACE PERI EDUCATIF

Mr le Maire indique à l'assemblée que le projet de réunification des deux sites scolaires dont le coût approximatif avoisine les 1,5millionsd'Euros ne pourra se réaliser qu'au détriment de nombreux autres investissements tous aussi nécessaires (Trottoirs et voirie de la rue du Faubourg, de la rue Victor Hugo, de l'Ange, du Fresnoy.....) et que la prudence financière invite à ne pas lui donner suite.mais qu'il conviendra, dès lors, d'investir sur les deux sites

C'est à ce titre que Mme MARLIOT propose de déposer un dossier à la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre des aides à l'investissement sur fonds locaux que celle-ci met à la disposition des collectivités territoriales. Cette aide concerne les achats et investissements relatifs à l'Espace Educatif Péri-Loisirs, et s'articule de la manière suivante :

Une subvention de 50.000€

Un prêt de 150.000€, sans intérêt, remboursable en 10 ans

Le projet Péri Loisirs réalisé dans l'hypothèse du regroupement précédemment cité servira de base à cette demande d'aide de même qu'il sera proposé à Mr le Sous Préfet dans le cadre des subventions attribuées au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, sachant qu'il serait souhaitable de bénéficier des deux aides pour valider ce projet

Le montant du dossier présenté se monte à 344.182€t, il consiste à réunir l'ensemble des salles péri-scolaire sur un même site, sur la partie arrière de l'école du Bas. Cela libérerait la cantine du bas pour une 6^{ème} classe, les 2 bâtiments extra scolaires du haut, libérés, pourraient, ainsi, être mis en location, l'atelier 27 et le club de danse intégreraient l'étage de ce qui est aujourd'hui l'espace éducatif.

Mme HOTTON propose d'affecter cet aménagement aux classes de l'école du haut afin de regrouper les 2 sites, Mr le Maire lui indique que si l'idée peut être judicieuse, la CAF ne subventionne, cependant, que des projets liés aux accueils péri-éducatif et non scolaires.

Par 12 voix Pour et une Abstention, les membres du conseil autorisent Mr le Maire à déposer ces demandes de subvention.

Mr DELOBELLE indique pour sa part que son abstention tient au fait qu'il n'a pas en sa possession d'éléments chiffrés justifiant la faisabilité de ce projet.

Mr le Maire lui répond qu'il s'agit d'une demande de subvention et qu'à défaut de celle-ci, rien ne sera entrepris. Dans l'hypothèse de réponses positives le projet sera alors présenté de manière plus précise tant en terme de coût, qu'en terme de concept.

SCOLARITE

Mr le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a pris l'initiative avec Mme HEGO de prendre Rendez-Vous avec Madame l'inspectrice de l'Education Nationale afin d'évoquer avec elle les nombreux points de tensions qui lui ont été remontés par des parents quant aux remplaçants trop nombreux en classe maternelle (6^{ème} remplaçant depuis le début d'année pour les Tout Petits de 2 ans) et pour des soucis d'éléments perturbateurs en classe de CM1 et CM2, soucis qui affectent le bon déroulement du programme scolaire.

Mr le Maire en a informé Mme HOTTON, Présidente de l'association de Parents d'Elèves qui lui a demandé si elle pouvait également se joindre à eux pour ce Rendez-Vous.

Cette demande a été acceptée par la Municipalité.

REFERENDUM EOLIEN

Avant d'aborder ce sujet, Mr le Maire fait lecture, à l'assemblée, d'un courrier remis par Mme GENSANE, concernant les éoliennes.

Dans le but de répondre aux attentes formulées par la majorité des personnes présentes lors de la permanence publique sur les éoliennes et par de nombreuses personnes, Mr le Maire propose de réaliser un référendum sur ce sujet.

La date proposée, à savoir le 22 mars n'est pas susceptible d'être retenue compte tenu des élections départementales qui ont lieu le même jour.

Mr DELOBELLE indique que selon des textes tirés sur internet un délai de deux mois est nécessaire entre une délibération qui doit être prise et la tenue de cette consultation locale.

L'idée est lancée, elle sera évoquée ultérieurement, sachant qu'il sera nécessaire de définir la question qui sera posée aux carniérois, de préciser qui pourra voter.....etc.

Questions diverses

Des membres du comité Anti Eolien présents dans la salle demandent :

Si la commune a été destinataire de l'étude d'impact et si celle-ci sera mise à disposition, de même ils souhaitent connaître à quelle date aura lieu l'enquête d'Utilité Publique

Mr le Maire indique qu'il n'a pas d'étude d'impact en sa possession et que la date annoncée, lors de la réunion du 15 janvier, pour la réalisation de l'Enquête d'Utilité Publique serait cette fin d'année 2015.

A la demande des membres de ce comité, une salle sera mise à leur disposition pour leur permettre de tenir leur réunion.

La séance est levée à 22H20